

LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT PARCOURS PUBLIC ET PRIVE
3ème NIVEAU
SEMESTRE 6

GROUPE DE COURS N° 4
SESSION DE RATTRAPAGE
MERCREDI 3 JUILLET 2013
9 H à 12 H 30

**Chaque étudiant devra remettre 3 copies [éventuellement blanche(s)]
à la fin de l'épreuve.**

Résultats session 1 (écrit ou oral)	Composition en session 2
Echec dans 1 matière	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans sa matière en échec. - Il peut choisir de composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées* (Matière Joker).
Echec dans 2 matières	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans ses 2 matières en échec. - Il peut choisir de composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée* (Matière Joker).
Echec dans 3 matières (ou plus)	L'étudiant doit composer obligatoirement dans 2 matières en échec et dans 1 autre matière [CM ou CM + TD] (déjà validée ou en échec) qu'il choisit librement.

*** Si l'étudiant choisit de ne pas composer dans une "Matière Joker", il devra rendre une copie portant la mention :**

"Je renonce à ma Matière Joker"

L'étudiant disposera de 3 jeux d'étiquettes libellées

« épreuve 1 »,

« épreuve 2 »,

« épreuve 3 ».

DANS CHAQUE MATIÈRE, IL DOIT COMPOSER SUR UNE COPIE DIFFÉRENTE.

Sur chaque copie, il collera les étiquettes d'un jeu et indiquera **le libellé de la matière** dans laquelle il aura choisi de composer ainsi que, le cas échéant, **le numéro du sujet**.

➤ **ATTENTION : LES COPIES NE PORTANT PAS LE LIBELLÉ DE LA MATIÈRE NE POURRONT PAS ÊTRE CORRIGÉES.**

GROUPE DE COURS N° 4

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISE

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Sujet : La jurisprudence du « détroit de Corfou ».

CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

Sujet : Le référé-suspension.

DROIT PUBLIC DES AFFAIRES

Sujet : Dans quelle mesure peut-on dire que la délégation de service public est un contrat public à financement privé ?

DROIT DES INSTITUTIONS ET DES FINANCES LOCALES

Sujet : Les évolutions de la coopération décentralisée des collectivités territoriales.

DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE ET PENAL

Sujet : Les mesures prévues par le Pacte de la Société des Nations pour éviter la guerre.